Image not found or type unknown

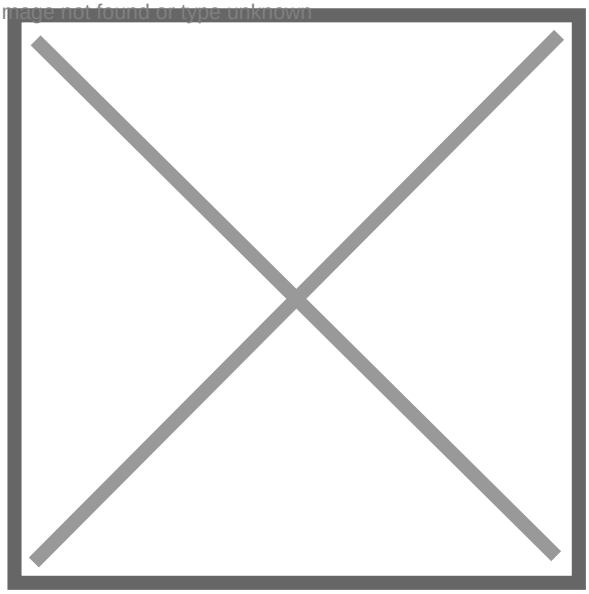

Fuite due au mauvaise etat de la toiture

Par **waldo57**, le **19/03/2011** à **17:04**

Bonjour,
je viens d'acheter un appartement dans une copropriété.nous sommes 3 propriétaires dont moi meme qui en possede 1, un autre couple en possedant 1 et une autre personne qui en possede 4 et qui est en meme temps syndique benevole.la toiture abrite selment mon appartement et il y en aurai au moin pour 7000 euros pour la remettre en etat. Le probleme c'est que comme le syndique possede 4 appartements et qu'il a la majorité des millième il sera contre cette remise en etat et l'autre propriétaire aussi vu qu'ils n'ont aucun problème d'infiltration d'eau.Existe t'il des travaux de première necessité qui sont obligés d'etre votés ? Comment dois je faire pour ne pas me retrouver a payer cette toiture de ma poche ? je vous remerci d'avance.

Par **mimi493**, le **19/03/2011** à **18:26**

Commencez par faire une déclaration de sinistre (dégat des eaux) à votre assureur, qui enverra un expert afin d'en déterminer la cause

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés